

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne N°2 mars 1999



" Capture d'écran France 2 "

**Des citoyens
vraiment citoyens...**

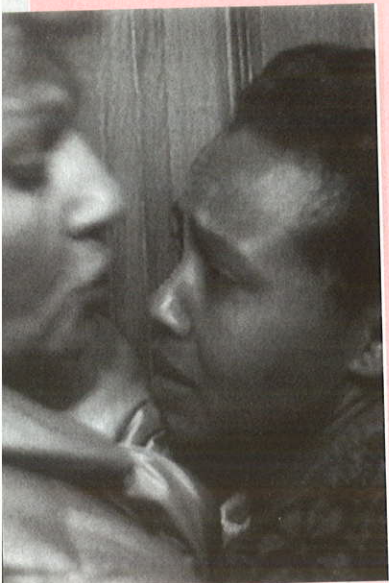
EDITO

L'esclavage en France, en 1994, quand s'est créé le Comité contre l'esclavage moderne, personne n'y croyait. En 1999, les tribunaux français vont avoir à juger les premières affaires d'esclavage domestique. Quel chemin parcouru. L'opinion publique, désormais, sait que ces pratiques infâmes qu'on pensait depuis longtemps disparues, perdurent au pays des Droits de l'Homme. Les commémorations de l'année 1998, celle de l'abolition de l'esclavage d'abord, celle de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ensuite, nous ont donné l'occasion d'informer les Français. Télévisions, radios et journaux se sont fait l'écho de notre action. Les pouvoirs publics ont aussi réagi. Notre première lettre trimestrielle, parue en novembre dernier a été diffusée à 800 000 exemplaires.

Mais tout ces faits et ces chiffres ne seraient rien sans vous. Vous qui soutenez notre action, vous qui accueillez les jeunes filles dans vos familles, vous qui leur donnez votre temps et vos compétences, vous qui les aidez dans la rue ou dans votre immeuble, quand elles sont en détresse, vous qui leur ouvrez votre cœur. Grâce à vous le CCEM peut souffler ses cinq bougies avec le sentiment d'avoir fait avancer le combat contre l'esclavage moderne. Mais il reste tant à faire.

■ Le Comité

■ J-M G. Le Clézio parle... ■ Liban, vies d'esclave...



" Capture d'écran France 2 "

Des citoyens vraiment citoyens

Les témoins ? Sans eux aucune affaire d'esclavage ne serait signalée au CCEM. Sans leur précieux témoignage, même le dossier le plus grave serait classé par la justice. Non seulement, ils ont le courage de venir dire ce qu'ils savent, ce qu'ils ont vu, mais souvent ils s'engagent encore plus. La plupart parrainent, hébergent et aident leurs protégés à se soustraire et à résister aux pressions de leurs bourreaux.

Alain a 30 ans. Il est chauffeur de maître. Début 1998, il entre dans un hôtel particulier pour attendre ses clients. Dans le vestibule, c'est la stupeur. « Devant moi se tenait une jeune Philippine en chemise de nuit couverte de bleus sur le visage et le corps ». Aucune parole n'est échangée. Alain repart avec son royal client. Il ne dit rien, ne fait rien. « Pendant une semaine je n'en ai pas dormi. Je disais à ma femme, ce n'est pas possible ce que j'ai vu. » Huit mois plus tard, Canal Plus annonce une émission avec le CCEM sur l'esclavage moderne. Alain demande à y participer. Sur le plateau de télévision, il raconte, puis il vient à nos bureaux. « Je crains que pour la petite il ne soit trop tard, dit-il. Mais je peux agir à l'avenir. » Et voilà Alain échangeant des plans pour mobiliser une profession qui « entre chez les gens et voit des choses ». Alain et son épouse ont voulu faire plus, ils viennent de se proposer comme famille d'accueil.

Regard de détresse

Diane Benarrosh n'a pas hésité une seconde. « Je me suis fiée à mon intuition, confiée cette femme énergique. On ne peut se méprendre sur un vrai regard de détresse. »

L'histoire commence au Monoprix des Champs Élysées. « Il y avait cette jeune Sri-Lankaise accompagnée de deux gamins qui la tiraient comme un chien en laisse. Elle suppliait du regard. Les larmes coulaient sur ses joues. » Plusieurs clientes s'émeuvent, mais seule Diane Benarrosh décide de suivre discrètement le petit groupe. La filature n'est pas longue : les enfants et la domestique entrent à l'hôtel Claridge. Le CCEM et la police sont alertés. Une planque dans le hall de l'hôtel est mise en place. Après quelques heures, le témoin reconnaît les enfants. La police les suit jusqu'à l'appartement. Hurlements et menaces de l'employeur qui brandit un passeport diplomatique, lequel s'avérera non accrédité en France. En 24 heures, l'ambassadeur d'un pays du Proche-orient convoque l'employeur indécis et la victime. Une compensation financière est négociée. Diane Benarrosh loge pendant deux nuits la fragile Asoka, mère de trois enfants au Sri-Lanka. Le calvaire d'Asoka s'est ainsi terminé. En trois mois, elle n'avait perçu aucun salaire pour un travail de 18 heures par jour. Quotidiennement battue, sa patronne avait tenté à deux reprises de l'étrangler. La situation de Monsieur G. est plus inconfortable. C'est

en effet difficile de dénoncer des relations, voire des amis. Son épouse connaît bien l'employeur d'Aline, 18 ans, ramené en France à l'âge de 11 ans avec des faux papiers pour s'occuper de la maison et des cinq enfants du couple. « Une tradition africaine », explique l'employeur. Pendant 5 ans, Aline alterne l'école, après intervention d'une assistante sociale, et le travail ménager.

Ma seule famille

Les professeurs se plaignent que la gamine s'écroule de fatigue pendant les cours. Puis Aline grandit. Les choses empirent. L'employeur commence à la harceler sexuellement. Monsieur G. intervient. « Il ne voulait rien entendre. Il me disait que c'était tout à fait normal puisqu'elle vivait chez lui. » Monsieur G. et sa fille décident alors d'organiser la fuite d'Aline. Mais les employeurs viennent la rechercher et il faut la changer de domicile. Le CCEM est contacté. Une action en justice est lancée. Aujourd'hui, Aline suit des cours. « Monsieur G., dit-elle, c'est ma seule famille ». Pour Mme W., tout a commencé par un simple regard échangé dans l'escalier avec Henriette. Venant d'Afrique, Henriette a débarqué à Paris

Comité
Contre
l'Esclavage
Moderne

■ **Esclaves encore** est une publication trimestrielle éditée par le Comité contre l'esclavage moderne diffusée par abonnement (80 francs/an) ■ CCEM 4, place de Valois ■ 75001 Paris ■ tel : 01.55.35.36.55 ■ fax : 01.55.35.36.56 ■ web : www.orange-art.fr/esclave ■ Email : ccem@imagine.fr ■ Directeur de publication : Dominique Torrès ■ Rédacteur en chef : Philippe Boudin ■ Coordination : Jean-Marie Borzeix ■ Collaboration : Sylvie O'dy, Marc Bézlat, Jean-Marie Borzeix, Philippe Boudin, Dominique Torrès, Jean-Louis Vibert-Guilguy ■ Création graphique et maquette : Gable Dumont Feyzau ■ RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE LA CAISSE D'ÉPARGNE, DE LA FNAC ET DU POINT



il y a cinq ans chez une Togolaise mariée à un Français dirigeant une entreprise de confection. « Nous étions deux domestiques et nous n'avions pas le droit de nous adresser la parole », se souvient-elle. Au bout d'un certain temps, sa patronne la « prête » à une amie mauritanienne, épouse d'un éditeur parisien.

Aidée par une voisine

Là, Henriette dort par terre, travaille 15 heures par jour sans salaire. « Lorsqu'il y a des invités, dit-elle, on m'enferme dans une chambre ». Un jour donc, une voisine, Mme W. croise son regard dans un escalier, et échange avec elle quelques mots. « Elle m'a raconté son histoire et je n'en croyais pas mes oreilles », confie Mme W. Celle-ci l'invite aussitôt à téléphoner à sa famille au Togo. Mais elle contacte aussi sur le champ le CCEM, qui avertit les autorités judiciaires. Le lendemain, Henriette est libre.

Autre décor. Autre milieu. Dans son H.L.M. de Houilles (Yvelines), Mme Le Noach remarque Rachida, une fillette de 13 ans, mal fagotée, qui accompagne deux gamins à l'école. Elle parle à l'enfant. Originnaire du Bénin, elle vit chez une compatriote qui la bat et l'oblige à travailler. La petite porte des traces de coups. Le soir même, c'est le drame. L'employeur menace l'enfant avec des ciseaux. Rachida s'échappe et se réfugie chez Mme Le Noach, sa seule connaissance. La patronne tambourine à la porte. Sans se démonter, Mme Le Noach appelle la police. Une enquête préliminaire est ouverte et l'enfant placée dans une famille d'accueil. Lors de la fête de fin d'année du CCEM, Rachida et Madame Le Noach se sont revues. La gamine a retrouvé son sourire.

Si la dénonciation a été pendant les années noires de la guerre la pire des infamies, elle peut être aujourd'hui, dans notre société en paix, un acte d'autant plus méritoire qu'il est souvent difficile à assumer. ■ D. Torrès

L'histoire de Pauline

Pauline était exploitée par des diplomates. L'employeur a été déclaré « persona non grata » début décembre. Une négociation conduite avec l'ambassade du pays concerné a abouti à un dédommagement important. Pauline a fait un don au CCEM pour que « les autres filles ne connaissent plus jamais ça ».

Commission Européenne

Dans le cadre du programme « Daphné Initiative » de lutte contre les violences faites aux femmes, la Commission Européenne a retenu le projet présenté par le CCEM. Grâce au soutien de la Commission, trois organisations anti-esclavagistes seront créées à Bruxelles, Madrid et Milan. La réalisation d'une étude comparative européenne (législation sur les étrangers et incriminations en matière d'esclavage) et la traduction du site internet du CCEM en trois langues (Anglais, Italien et Espagnol) comptent parmi les objectifs fixés.

**Contact : Philippe Boudin et Cristina Talens
Tel : 01 42 60 49 80**

Sondage

Fin novembre 98, le mensuel Phosphore et le quotidien La Croix publiaient un sondage réalisé en partenariat avec Amnesty International à l'occasion du 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ce sondage effectué auprès d'un échantillon national représentatif des 15-25 ans révèle que 27% des jeunes sont prêts à lutter contre l'esclavage moderne.

Article Premier

Le collectif de 33 associations, dont le CCEM, réunies autour de la célébration du 50ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme tire un premier bilan de sa campagne de communication. En presse écrite 29 supports ont joué le jeu; 17 chaînes de télévision ont diffusé le film de Mathieu Kassovitz à 160 reprises; 2700 affiches ont été posées dans toute la France; et deux Français sur trois ont pu (re)découvrir les principes d'universalité et d'indivisibilité des Droits de l'Homme.



Libération de Mehret au domicile d'un diplomate en 1996

**AGISSEZ, RÉAGISSEZ, REJOIGNEZ NOUS AU CCEM
4 PLACE DE VALOIS 75001 PARIS TEL 01 55 35 36 55**

Vies d'esclave au Liban



Source L'Orient Le Jour - Janvier 1998

"Yolande Soamina, employée de maison, de nationalité malgache, a fui le domicile de ses employeurs et rompu le contrat de travail établi pour 3 ans.

Toute personne qui voudrait l'employer aurait intérêt à contacter le No. de tél.: (01) 493853."

Domestiques en fuite recherchées par la police, servantes violées par leur employeur, avortements forcés, bonnes à tout faire tabassées à mort, passeports confisqués, salaires impayés, séquestration, privation de nourriture ou de soins, la litanie des violations des droits fondamentaux d'environ 150 000 travailleuses domestiques étrangères est inépuisable. Longtemps passé sous silence, cet esclavage massif qui ne dit pas son nom sort enfin de la clandestinité. Reste au nouveau gouvernement libanais à prendre le problème à bras le corps.

Comment ne pas les remarquer ? Avec leur blouse bleue ou rose. Le soir, elles investissent les balcons et discutent d'un appartement à l'autre. Elles, se sont les « Sri-Lankaises ». Un terme qui désigne toutes les domestiques étrangères travaillant au Liban. Les « Sri-Lankaises » ne sont pas toutes originaires du Sri-Lanka. Les Philippines, Ethiopiennes ou Malgaches sont également appelées Sri-Lankaises. Seules celles qui viennent

d'Afrique échappent à cette règle : elles sont « abed », esclaves ! Pourtant, toutes partagent le même sort. La situation au Liban est si préoccupante que le quotidien en langue arabe, El Nahar, titrait récemment à la Une de son supplément hebdomadaire : « Les Sri-Lankaises, nos animaux domestiques ».

Au pays des cèdres, ces bonnes sont environ 150 000, pour quatre millions d'habitants. Une proportion record. Le phénomène n'est pas nouveau mais, avec la fin de la guerre qui a ravagé le pays pendant 15 ans, il prend une ampleur sans précédent. Plusieurs petits chefs de milices, dont des phalangistes, se reconvertissent dans l'importation massive de travailleurs migrants. Des dizaines d'agences de placement ayant pignon sur rue voient le jour, en dehors de tout cadre légal. Les autorités ferment les yeux. Des membres de la Sûreté générale prennent même une part active au trafic.

Passeports confisqués

Dès l'arrivée à l'aéroport de Beyrouth, la police confisque systématiquement les passeports. Un document d'identité que le titulaire ne reverra que le jour de son départ du Liban. Les « Sri-Lankaises » arrivent par avion entier. Importées comme du bétail par les agences de placement, elles se sont engagées par contrat à travailler au Liban pour une durée de trois ans. Mais leurs visas n'excèdent pas les trois mois. Dès l'aéroport, elles sont prises en charge par l'agence ou par leur futur employeur.

Ce dernier s'est acquitté auparavant d'une commission à l'agence qui varie de 1500 à 2500 dollars selon la nationalité de l'employée. Une Philippine coûte plus qu'une Sri-Lankaise, qui elle-même a une valeur supérieure à une Béninoise. Dans la presse libanaise, les agences multiplient les petites annonces. L'employeur est par ailleurs tenu de payer pour la carte de séjour et l'autorisation de travail de son employée environ 400 dollars par an.

Un racket organisé

Ce racket organisé par les agences et par l'Etat amène l'employeur à considérer sa nouvelle acquisition comme un investissement. Et qui dit investissement, dit rentabilité. Dans l'ensemble, toutes les domestiques étrangères sont soumises à des heures de travail bien supérieures à la durée légale. Mais l'employeur n'a aucun souci à se faire : le Code du travail libanais ne s'applique pas aux employées de maison. Dès lors, tous les abus sont possibles. Sister Angela est sri-lankaise. Depuis sept ans, elle vit à Beyrouth où elle a créé un centre d'accueil pour migrants. « 10% seulement des Sri-Lankaises qui travaillent et vivent chez leur employeur sont bien traitées, affirme-t-elle. Dans 60% des cas, elles subissent des atteintes à leur intégrité physique : nourriture insuffisante, absence de soins, conditions d'hébergement précaires et violences physiques. Une fille sur deux est victime de harcèlement sexuel quand il ne s'agit pas de viol. Considérées comme des

nsc
National Services Center

Nous assurons des bonnes

- * du Sri Lanka 1095\$
- * des Indes, de l'Ethiopie et du Ghana parlant l'anglais.
- * parlant le français, contrat sur 3 ans.

Raouché, Imm. Salhab, 2ème entrée, 2nd étage.
Tél. : 01 493853 - 01 493854

Domestique en fuite (en haut à gauche) ou bonne à vendre (ci-dessus), le trafic s'affiche au grand jour dans la presse libanaise.

objets, beaucoup de filles se suicident. Des centaines disparaissent. « En octobre dernier, les corps de huit Sri-Lankaises non identifiées reposaient à la morgue de l'hôpital de Baabda dans l'attente de leur rapatriement.

Chaque semaine une nouvelle affaire éclate dans la presse libanaise. La dernière en date a tourné au drame. Mercredi 27 janvier, Tita, Sofia et Tenin, trois Indonésiennes âgées de 20 à 23 ans, s'enfuient de l'agence de placement où elles sont séquestrées en compagnie de plusieurs Ethiopiennes. L'agence Bossfor est située au 5ème étage d'un immeuble de la Corniche al-Mazraa. Tita, Sophia et Tenin enjambent le balcon. Soudain, c'est le drame. L'une d'elles lâche prise et entraîne les deux autres dans sa chute. Sofia meurt sur le coup. Tita est grièvement blessée. Une semaine plus tard, Tenin luttait encore contre la mort à l'hôpital de Beyrouth. Un mois auparavant, les trois jeunes filles étaient encore caissières en Indonésie. C'est un emploi semblable, mais mieux rémunéré, qu'elles cherchaient. Abusées par l'agence, elles y ont cru. Sur place, elles déchantent.

Garantir droits et dignité

L'agence les envoie travailler comme domestique. Elles se rebellent et les employeurs les ramènent à l'agence après quelques jours. Le patron de Bossfor, Mohammed Adada, a bonne conscience. « Je les nourris bien, je leur donne de l'eau, je ne les bats pas », expliquera-t-il au journaliste du Daily News de Beyrouth. Interpellé par la police, il a été relâché quelques heures plus tard. Au Liban on peut séquestrer des employés en toute impunité.

Pour les défendre, les domestiques étrangères ne peuvent compter que sur une poignée de militants des Droits de l'Homme, d'avocats et de religieux. Leurs propres ambassades, quand il y en a une, préfèrent le plus souvent étouffer les affaires afin de ne pas avoir de contentieux avec les autorités libanaises. Il est vrai que pour un pays comme le Sri-Lanka, dont 100.000 ressortissantes vivent au Liban, il est vital économiquement de continuer l'exportation massive de main d'oeuvre féminine. A l'Etat libanais de leur garantir droits et dignité. « Si nous voulons des domestiques étrangères, explique la militante Tina Naccache, nous devons leur donner les mêmes droits qu'aux Libanais. Nous ne pouvons continuer à abuser d'elles sous prétexte qu'elles viennent de pays pauvres. » ■ Philippe Boudin

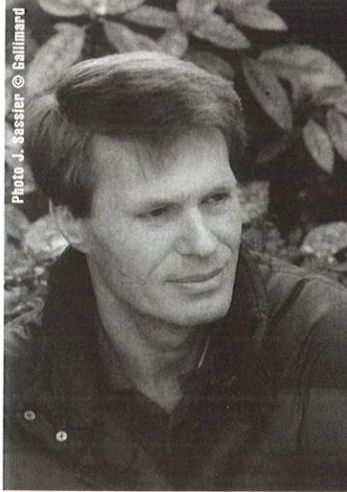


Photo J. Sessler © Ballimard

Jean-Marie Le Clézio : " Briser le cercle de l'ignorance "

L'écrivain Jean-Marie Le Clézio, engagé de longue date auprès des Indiens d'Amérique, affirme ici son soutien à toutes les luttes anti-esclavagistes.

Esclaves Encore : D'où vient l'attention que vous portez à la question de l'esclavage ?

Jean-Marie Le Clézio : C'est très simple. Je suis d'origine mauricienne et, comme vous le savez, l'économie de l'île Maurice a été en grande partie fondée sur la traite. L'esclavage a été là-bas aboli par les Anglais dès 1830. Mais l'esclavage est resté très longtemps présent dans la mémoire de ma famille. Celle-ci a autrefois recueilli deux enfants noirs, Topsy et Edward, dont le souvenir reste vivace. Au début, ils avaient si peur d'être à nouveau capturés qu'ils se réfugiaient dans les arbres... Ils sont devenus domestiques sur la plantation et se sont peu à peu intégrés dans la famille. D'une certaine manière, Topsy et Edward sont mes deux ancêtres africains ! Cette histoire familiale donne sans doute une sensibilité particulière à la question de l'esclavage.

E.E : Dans votre roman « Poisson d'or », vous racontez l'aventure d'un enfant-esclave d'aujourd'hui. L'esclavage n'appartient pas seulement au passé ...

JMLC : En effet car le roman est né d'une histoire vraie que m'a racontée une femme rencontrée il y a quelques années au Canada. J'ai découvert avec stupéfaction et indignation que ce dont on parlait à Maurice dans mon enfance existait toujours. Et que cela existait même au sein des sociétés occidentales qui ne cessent de faire la leçon au reste du monde. C'est le cas de la France bien sûr où on voit en outre apparaître de nouvelles formes d'esclavage comme l'esclavage sexuel. C'est aussi le cas aux Etats-Unis. Les pires asservissements y sont subis par les minorités ethniques, les travailleurs des zones franches et les esclaves proprement dits dont on ne parle presque jamais. Car il y a de vrais esclaves aux Etats-Unis. Ce sont souvent de jeunes indiens qui sont enlevés dans les villages mexicains proches de la frontière et qui disparaissent pour toujours. En fait, ils travaillent sans salaire ni papiers dans de riches familles américaines, quelque part du côté de Chicago.

Dans nos sociétés, les esclaves vivent surtout dans les beaux quartiers, à l'insu de la plupart de ceux qui y habitent. C'est pourquoi il paraît important de commencer par briser le cercle de l'ignorance formé par tous ceux qui vivent près des esclaves, en toute innocence.

E.E : Comment pouvons-nous peser sur beaucoup de sociétés traditionnelles où l'esclavage est souvent toléré ?

JMLC : C'est vrai qu'il y a là un problème. Notamment dans certains pays arabes. Pourtant l'Islam ne justifie pas la pratique de l'esclavage. Souvenons-nous que Mahomet a libéré lui-même un esclave qui est devenu ensuite l'un des apôtres de la nouvelle religion à travers l'Afrique. Il faut comme toujours en revenir au message originel du Coran. Là encore, il convient de briser le cercle de l'ignorance.

E.E : Vous sentez-vous engagé à propos de l'esclavage comme vous l'êtes dans votre combat en faveur des Indiens d'Amérique ?

JMLC : Je réponds oui sans hésiter. Même si plusieurs grandes civilisations indiennes ont été esclavagistes...

■ Propos recueillis par Jean-Marie Borzeix

Lyon, naissance d'une antenne du CCEM

Depuis sa création, le CCEM est principalement intervenu en région parisienne. Aujourd'hui, des antennes régionales se développent dans toute la France. Après Bordeaux et Nice, la région Rhône-Alpes est la dernière en date à rejoindre la lutte du comité.

En octobre dernier, l'hebdomadaire Lyon Capitale titre : « Odette, esclave à Lyon ». Odette, une Malgache de 38 ans, raconte son calvaire chez un expert-comptable bien connu dans la région. Un mois plus tard, Muriel Mercier, de la Cimade, signale au CCEM la situation de Mohamed, un Comorien assigné dans un centre de rétention administrative. En instance d'expulsion, Mohamed aurait été réduit en esclavage par un compatriote pendant treize années.

Plusieurs Lyonnais souhaitent depuis plusieurs mois créer une antenne du CCEM sur leur région. Ce groupe, rejoint par de nouveaux bénévoles, vient de faire ses premières armes avec ces deux cas d'esclavage. Pascale, Fabienne, Gérard et d'autres se sont réunis autour de Marie-Pascale Paour, présidente d'une association d'aide à l'enfance en difficulté. Recueillir des témoignages, rencontrer les avocats ou s'occuper de démarches administratives ont été leurs premières tâches. « Auparavant, j'ignorais que l'esclavage existait en France, raconte Marie-Pascale. Je ne voulais pas rester indifférente, alors j'ai appelé le CCEM. »

La peur au ventre

Après 18 mois de servitude totale, moins bien traitée qu'un chien, Odette réapprend à vivre dans la famille de Gérard. Elle retrouve peu à peu le sommeil mais ne parvient toujours pas à s'alimenter plus d'une fois par jour. Odette vit la fin d'un long cauchemar mais la peur au ventre est encore là. En mars, elle commencera un programme d'alphabétisation. L'employeur esclavagiste est reparti à Madagascar où il travaille pour le Fonds Monétaire International (F.M.I.). L'affaire sera prochainement entendue par les Prud'hommes, puis devant une juridiction pénale. Odette, elle, ne souhaite plus qu'une chose : rentrer chez elle quand tout sera fini.

La situation de Mohamed est plus compliquée. Après treize années de séquestration totale dans une villa de Marseille, Mohamed est un beau jour embarqué



dans la voiture de son employeur. Au bout de quelques heures de route, ce dernier ouvre la portière et le lâche dans la nature. Après deux ans d'errance, la police l'interpelle. Il rencontre la Cimade qui alerte le CCEM. Ensemble, les deux associations parviennent à faire surseoir l'expulsion. Ne serait-il pas révoltant que Mohamed soit doublement victime et que la justice ne lui permette pas de faire reconnaître ses droits ? L'enquête est en cours. Elle s'annonce difficile car Mohamed ignore où il était séquestré. En attendant d'y voir plus clair, l'administration l'a assigné à résidence.

Des centaines d'Odette

Ces cas ne sont pas uniques. Des centaines, voire de milliers d'Odette ou de Mohamed sont encore asservis en France, en Rhône-Alpes et ailleurs. Marie-Pascale et ses amis le savent. Il leur faut tout d'abord commencer par sensibiliser et informer leur région. « Pour l'instant, résume Fabienne, on trouve toujours quelqu'un pour faire ce qu'il y a à faire. Mais notre besoin le plus urgent est de trouver des familles d'accueil sur Lyon ». ■ M. Béziat

CCEM Lyon Tel : 04 78 08 46 32

Parrainage

Constitués en groupes, des citoyens s'engagent à soutenir financièrement, des jeunes femmes en grande difficulté d'insertion et/ou à financer un projet de retour. Telle est l'idée à laquelle a déjà adhééré le Lions Club de Neuilly Dhuis (77) qui a contribué financièrement pour faire venir en France Nadia, une fillette malgache de 10 ans, afin qu'elle retrouve sa mère dont les employeurs ont été jugés en correctionnelle le 23 février dernier. Un groupe de Biarritz (64) s'est mobilisé pour soutenir Paulette, dont l'affaire est en cours d'instruction, et son bébé de 4 mois. Des habitants de Champagny (25) et des élèves de 4ème soutiennent Antoinette et son enfant. Enfin, des habitants de Manosque (04) se sont proposés pour aider Suki, retournée en Indonésie sans avoir pu obtenir aucun dédommagement de ses employeurs diplomates. Vous aussi, vous pouvez vous regrouper et parrainer une victime de l'esclavage.

Contactez Marc Béziat au CCEM
Tel : 01 55 35 36 55.

Actions en justice

Condamnation Le 1er février, le tribunal des Prud'hommes de Paris a condamné M. Kamal Hassan Macki, adjoint au délégué permanent du Sultanat d'Oman auprès de l'Unesco, à verser la somme de 140 000 francs à Mlle Ismah S., Indonésienne, en compensation d'une rémunération insuffisante perçue au cours des 16 mois pendant lesquels elle a travaillé comme domestique au domicile du diplomate.

Correctionnelle Charline et Mariette R. avaient été envoyées en France pour travailler chez des compatriotes malgaches. Leurs employeurs, Mme Sahondra Ratovo Rabasetroka et M. Harifidy Rajaona, les avaient réduites en esclavage domestique. Ils ont comparu, le 23 février devant la 31ème chambre du Tribunal de grande instance de Paris pour « conditions de travail, d'hébergement et de rémunérations contraires à la dignité de la personne - emploi d'étrangers démunis de titres de travail - infraction au monopole de l'O.M.I » et « emploi d'étrangers démunis de titres de travail ».

Le 12 février, un tribunal britannique a attribué 78.000 livres de dommages et intérêts à une Sri-Lankaise traitée comme une esclave par une famille koweïtienne. Travaillant 20 heures par jour sous les coups et les menaces, nourrie avec des restes et dormant par terre, Sunrethra était tombée du troisième étage en cherchant à fuir l'appartement londonien où elle était séquestrée. Sérieusement blessée, elle se déplace désormais avec des béquilles. Sunrethra ne percevra cependant jamais cet argent, ses employeurs ayant regagné le Koweït.

Immunité, vers la fin de l'impunité ?

Le 27 janvier, à la demande du Parquet de Nanterre, M. Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, levait l'immunité de juridiction de Gabriel Mpozagara, directeur de la section Afrique de l'Organisation, et de son épouse. Informé par le CCEM et l'association Enfance et Partage de la situation de Yvette (14 ans) et Chantal (20 ans), le Parquet avait jugé les faits suffisamment graves pour formuler sa requête.

Yvette et Chantal avaient été ramenées en France par leur tante après le massacre de leurs parents au Burundi. Ces jeunes filles vivaient depuis leur arrivée en 1993 dans la cave insalubre et non chauffée d'une maison de Ville d'Avray (Hauts-de-Seine). Début janvier, elles s'enfuyaient et étaient prises en charge par les deux associations. Selon ses déclarations, Chantal assumait l'intégralité de l'entretien de la maison et de huit personnes. Totalement asservie, elle était soumise à des mauvais traitements. Sa soeur Yvette aurait été victime de maltraitements, d'absence de soins et d'un manque de nourriture. Elle effectuait trois heures de marche pour se rendre à l'école à Versailles, l'accès aux transports en commun, tout comme la cantine scolaire, lui étant refusé.

M. Mpozagara a occupé par le passé plusieurs postes ministériels au Burundi, notamment celui de la justice et a été procureur général. Dès la levée de l'immunité, le CCEM avait réclamé des mesures de protection pour la fillette et souhaité l'ouverture d'une information judiciaire.

Esclavage aux Etats-Unis

Le 5 janvier dernier, les Américains découvraient à la Une du Washington Post une remarquable enquête sur la situation de milliers de domestiques étrangères réduites en esclavage par des employeurs travaillant pour la plupart pour des ambassades et des organisations internationales telles que la Banque Mondiale, le F.M.I ou les Nations-Unies. Une commission d'enquête a été créée sous l'impulsion de Janet Reno, ministre de la Justice, du F.B.I et du ministère du Travail. Un exemple à suivre en France...

Fnac

Avec une nouvelle dotation de matériels informatiques et une contribution à ce numéro d'Esclaves encore, la Fnac poursuit son soutien au CCEM.

Caisse d'Epargne

Le CCEM a été lauréat national du Concours Ecureuil Associations, organisé par le Centre National des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et a reçu en décembre dernier le Prix Spécial du Jury.

Soutiens

- Le Lions Club de Neuilly-Dhuys a versé un don important afin de permettre à Charline de faire venir sa fille Nadia, menacée à Madagascar.
- La société Agnès B. a versé un don de soutien au CCEM
- Le salon Camille Albane a proposé une formation à une jeune fille aidée par le CCEM qui rêve d'être coiffeuse.

Remerciements au magazine LE POINT dont tous les abonnés ont reçu ce numéro d'Esclaves encore.

Bulletin d'abonnement et de soutien

A retourner au CCEM 4, place de Valois 75001 Paris Tel : 01 55 35 36 55

OUI, je m'abonne un an à la lettre trimestrielle Esclaves encore pour 80F

OUI, je veux soutenir par mon don l'action du Comité Contre l'Esclavage Moderne
Veuillez trouver ci-joint mon chèque (bancaire ou postal) à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne

Don de soutien 200F

Membre bienfaiteur

300F

500F

1000F

Autre

Avec mon don je recevrai un reçu fiscal et je serai abonné(e) à la lettre trimestrielle Esclaves encore

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

N° tel :

Agréé par la Fondation de France - Le CCEM est membre d'ARTICLE PREMIER, collectif pour les Droits de l'Homme, Grande Cause Nationale 1998



La Caisse d'Épargne soutient l'athlétisme, et tous ceux qui courent par plaisir.

Si courir apparaît parfois comme une nécessité, pour les 4 millions de Français qui courent régulièrement c'est surtout un moyen de se faire plaisir. A la Caisse d'Épargne, nous l'avons bien compris. C'est pourquoi nous soutenons de nombreuses courses à pied, de la course locale au marathon renommé. Autant d'événements populaires qui participent de la vitalité de nos régions et réunissent dans un même élan l'amateur et le champion. Pour nous, soutenir l'athlétisme, c'est avant tout faire découvrir au plus grand nombre le plaisir de courir.



CAISSE D'ÉPARGNE

Partenaire officiel de l'Athlétisme français.

